

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 02/04/2026	L'an deux mil vingt six Le 08 avril à 20h00
DATE D'AFFICHAGE 09/04/2026	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Benoît Le Rétif, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents :</u> Benoît Le Rétif, Maire. Laurence Roux, Damien Bouchard, Hélène Riss, Christian Fouchet, Stéphanie Goni-Lacasa, Karim Bouaziz et Nathalie Morice, Adjoints. Véronique Barrois, Danielle Morvant, Yannick Cotigny, Maryvonne Ranguet, Caroline Bellamy, Bénédicte Bentot, Hervé Thoreau, Fabien Guérin, Grégory Blais, Vincent Marin-Lainé, Camille Jean, Nathalie Donatin, Laetitia de Panthou, Olivier Joubin, Stéphanie Delbecque et Yann Clanche, Conseillers municipaux.
<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	<u>Absents excusés :</u> Fabrice Martin a donné pouvoir à Damien Bouchard Christian Maudouit a donné pouvoir à Stéphanie Goni-Lacasa Emmanuel Gué a donné pouvoir à Stéphanie Delbecque
EN EXERCICE : 27	Secrétaire de séance : Mme Laurence Roux
PRÉSENTS : 24	
VOTANTS : 27	

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AU CCAS ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS POUR 2026

M. Bouchard, maire-adjoint délégué aux Finances, fait une synthèse des demandes de subvention examinées en commission vie associative.

Avant de passer au vote de ces subventions (il s'agit d'adopter le tableau dans sa globalité), il indique que les conseillers municipaux membres du Bureau d'une association ne peuvent pas prendre part au vote.

Il est proposé au conseil municipal de voter les subventions aux associations, au CCAS et autres établissements pour 2026 selon le tableau suivant :

CCAS	59 000 €		
Sous-total compte 657363	59 000 €		
COOP ECOLE MAT F DOLTO	3 000 €	GYM ENFANTS DE L'ODON	2 000 €
COOP ECOLE PRIMAIRE V HUGO	9 000 €	GYM VOLONTAIRE	500 €
Sous-total compte 657381	12 000 €	HALTEROPHILIE	1 500 €
PARENTS A Verson	900 €	LES PAS PRESSES	250 €
UNSS Collège	800 €	PLEIN AIR	3 000 €
PETITE PIROUETTE	200 €	TENNIS CLUB	5 000 €
PREVENTION ROUTIERE	300 €	YOGA DE L'ODON	200 €
MFR MOUTIERS	50 €	ARTS PLASTIQUES	2 000 €
LIRE ET FAIRE LIRE	200 €	CLUB PHOTO	500 €

ADMR	2 000 €	BALADINS DE L'ODON	1 500 €
ALL'O	6 500 €	EVI'DANSE JAZZ Verson	1 500 €
DONNEURS DE SANG	300 €	AU JARDIN DE L'ODON	300 €
BANQUE ALIMENTAIRE	900 €	CLUB DE L'AMITIE	1 500 €
PLANNING FAMILIAL	250 €	COMITE DE JUMELAGE	3 100 €
APF (FRANCE HANDICAP)	200 €	DANSER A Verson	500 €
LIEN	300 €	VER SON JARDIN (jard. partagés)	200 €
SOLIHA	400 €	VERSON TELETHON	300 €
SECOURS CATHOLIQUE	200 €	ANCIENS COMBATTANTS	200 €
AMICALE FOOTBALL	17 000 €	POINTEURS VersonNAIS	200 €
AMICALE HANDBALL	4 200 €	PRESENCE SENGHOR A Verson	500 €
ARCHERS DE L'ODON	3 000 €	EMI	2 150 €
CYCLOS DE L'ODON	500 €	GSCF (Pompiers humanitaires)	777 €
		PMH (pompiers humanitaires lfs)	1 000 €
		Sous-total compte 65748	66 877 €

Les conseillers municipaux suivants ne prennent pas part au vote :

- M. Bouchard et Mme Roux pour les Anciens Combattants ;
- Mme Goni-Lacasaa pour Petite pirouette ;
- Mmes Roux, Barrois et Bellamy pour le Club de l'amitié ;
- M. Guérin pour les Archers de l'Odon ;
- M. Gué (pouvoir donné à Mme Delbecque) pour le Club photo,
- Mmes Donatin et De Panthou pour le CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le tableau des subventions 2026 ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote :

Pour : 25

Contre : 1

Abstentions : 1



Le Maire
Benoît LERETIF

Adressé en préfecture
014-211407382-20260408-DELIB_2026_014e-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026